

COURT OF APPEAL OF  
NEW BRUNSWICK



COUR D'APPEL DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK

62-25-CA

B E T W E E N :

E N T R E :

S.P.

S.P.

APPELLANT

APPELANT

- and -

- et -

A.D.

A.D.

RESPONDENT

INTIMÉE

Motion heard by:  
The Honourable Justice Robichaud

Motion entendue par :  
l'honorable juge Robichaud

Date of hearing:  
February 2, 2026

Date de l'audience :  
le 2 février 2026

Date of decision:  
February 2, 2026

Date de la décision :  
le 2 février 2026

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

For the appellant:  
No one appeared

Pour l'appellant :  
personne n'a comparu

For the respondent:  
No one appeared

Pour l'intimée :  
personne n'a comparu

DECISION

DÉCISION

Following a status hearing, held pursuant to Rule 62.15.1, the appeal is dismissed without costs.

À la suite de la tenue d'une audience sur l'état de l'instance conformément à la règle 62.15.1, l'appel est rejeté sans dépens.